**COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 août 2025**

**ORDRE DU JOUR**

***I / Commission Finances :***

* ***Décision Modificative : Budget commune***

Section fonctionnement :

Dépenses à rembourser à un agent : Mme GIAUME Michelle achat d’un aspirateur à LIDL

Loyer bail SCI ORALYS et contrat apprentissage

Section Investissement :

Equipement cantine

Des mouvements de crédits dans chaque section ont été réalisés sans augmenter les recettes et les dépenses.

***II/ Urbanisme – voirie – bâtiments – logements :***

* Loyers médecins : la commune prendra en charge le loyer des médecins. Les membres du conseil municipal autorisent le maire à signer le bail avec la SCI ORALYS.
* Zone 30 : Afin de sécuriser la route de la Petite Revenue (Maison Médicale et Foyer âges et vie) il a été proposé de mettre en place une zone à 30 km/h, à partir du n° 10 jusqu’au croisement Petite Revenue/Grande Revenue. Les membres du conseil municipal ont également proposé de buser le fossé. Une réflexion sera menée.
* Sieeen : Après avoir entendu le rapport du Sieen, les membres du conseil municipal décident d’affirmer leur soutien à la stratégie départementale de développement des énergies renouvelables dans la Nièvre.
* Dissolution du comité syndical du SITS de Cercy-La-Tour : Les membres du conseil municipal émettent un avis favorable à la proposition des membres du comité syndical de dissoudre la SITS de Cercy-La-Tour.
* Com-com Bazois Loire Morvan : Les membres du conseil municipal ont souhaité s’exprimer par vote concernant la demande de la Com-Com pour adhérer au syndicat mixte d’animation et de développement touristique du canal du nivernais : Contre : 1 – Abstention : 10 – Pour : 0
* Logements : Chaque locataire dont le logement est équipé d’une chaudière individuelle devra souscrire un contrat d’entretien annuel. Un avenant sera signé avec les locataires concernés ( Résidence A. Bonnet, logements : Ecole maternelle, Mairie.
* CAUE : cotisation 2025 : 628 hts x 0.18 € = 113.04 €

***III / Personnel :***

* Suite à l’offre d’emploi paru sur le site emploi territorial, 3 candidatures sont parvenues en Mairie. Un entretien a eu lieu et Mr POTTIEZ Fabien a été retenu. Un contrat à durée déterminé de 3 mois sera signé à compter du 01 septembre 2025 à raison de 20 h/semaine (non annualisé).

* Contrat apprentissage : le coût du contrat d’apprentissage est de 6 000.00 € par an. Le contrat a été conclu pour 2 ans.

***IV/ Questions diverses :***

* Modification horaires éclairage public : matin : à compter de 06 h 30 jusqu’au levée du soleil

soir : du coucher du soleil jusqu’à 22 h

* Panneau pocket : application sur le portable qui permet à tous les citoyens d’être alertés et informés des évènements sur la commune. Mr Le Maire propose une présentation de l’application sur place.
* Un courrier sera envoyé au cabinet d’huissiers pour effectuer un constat suite au départ de Mme MADI du logement n°9 La Fabrique. Elle a quitté le logement sans prévenir, nous a fait parvenir les clés par courrier et laissé des affaires personnelles et meubles dans le logement. Un inventaire sera effectué et les biens stockés à l’atelier.
* Rendez-vous sera pris avec Mme BOYER Justine pour le logement qu’elle occupe au-dessus de l’école maternelle.
* Enedis propose une visite à la centrale nucléaire de Belleville. Pierre et Jean-François sont intéressés pour participer à cette visite.
* Ville à joie : annonce à faire sur facebook et site de la commune, des flyers seront distribués dans les boîtes aux lettres des habitants de la commune.
* Boule verte : dissolution du bureau, un nouveau bureau a été voté. La convention sera à revoir.
* Comice 22 août 2026 : une réunion est prévue à Charrin le 11 septembre
* Monument aux morts : un devis a été demandé à MANZINI de Bourbon Lancy pour faire les joints
* MJLC : en raison des travaux qui seront réalisés à la salle des fêtes, plus de réservation ne sera prise.
* Rentrée scolaire : des travaux ont été faits à la cantine, trois nouvelles enseignantes rejoignent l’équipe.
* Location en urgence d’une personne sinistrée à Thaix suite à l’orage du 26 août, le logement n° 6 La Fabrique lui a été attribué.